



## Réintroduire le service militaire obligatoire en Allemagne : une solution aisée pour pallier les défis de recrutement ?

Marie Küntzler

La crainte d'un désinvestissement des États-Unis vis-à-vis de la sécurité des États européens de l'OTAN a ravivé ces dernières semaines le débat sur la réintroduction du service militaire obligatoire en Allemagne et plus largement en Europe<sup>1</sup>. Ce débat avait déjà émergé en réaction à l'agression russe contre l'Ukraine en 2022. Confronté à des difficultés dans le recrutement de volontaires pour l'armée allemande (*Bundeswehr*), le ministre de la Défense Boris Pistorius (du Parti social-démocrate, SPD) avait plaidé en juin 2024 pour l'introduction d'un service obligatoire sélectif, inspiré du modèle de

conscription suédois. Suite à la dissolution de la coalition gouvernementale, cette proposition de réforme n'avait toutefois pas été adoptée<sup>2</sup>.

Dans le contexte des élections fédérales anticipées de février 2025, la réintroduction de la conscription est une demande qui a été portée principalement par les représentants des chrétiens-démocrates (CDU/CSU). « *Face à l'évolution des menaces et des structures d'alliances mondiales* », le député CSU Florian Hahn a ainsi demandé une accélération dans le débat sur la réintroduction d'un service militaire obligatoire. « *En 2025, les premiers conscrits devront franchir les portes des casernes* », a averti le porte-parole du groupe parlementaire CDU/CSU au Parlement. L'Allemagne aurait maintenant besoin d'une « *dissuasion crédible par une capacité de montée en puissance du personnel*<sup>3</sup> ». La question du rétablissement du service militaire obligatoire trouve un écho dans une partie de l'opinion publique. Selon le dernier recensement réalisé par le Centre d'histoire militaire et des sciences sociales de la Bundeswehr, une majorité absolue des citoyens allemands estimerait que le rétablissement de la conscription renforcerait la capacité de la Bundeswehr à défendre le pays et ses alliés, et contribuerait à surmonter ses difficultés de recrutement<sup>4</sup>. Sur le plan juridique, la réintroduction du service militaire obligatoire serait aisée. Une majorité simple au sein du parlement fédéral (*Bundestag*) suffirait à cet effet. La conscription – à laquelle sont soumis tous les hommes de nationalité allemande à partir de 18 ans – bien que suspendue en temps de paix depuis 2011, reste inscrite à l'article 12a de la constitution allemande<sup>5</sup>. Etabli en 1956, le service militaire obligatoire durait initialement douze mois. De 1962 à 1972, celui-ci a été prolongé à 18 mois, puis progressivement raccourci pour atteindre 6 mois au moment de sa suspension<sup>6</sup>.

Dans leur accord de gouvernement, présenté le 9 avril dernier, les partenaires du SPD et de la CDU/CSU se sont finalement accordés sur une formule de compromis. Selon leur conception inspirée par le modèle suédois, le service militaire restera, dans un premier temps, volontaire. L'amélioration de l'attractivité du service militaire, conjuguée à des opportunités de formation et de qualification, est censée inciter l'engagement de volontaires dans des carrières militaires à long terme. Néanmoins, les signataires de l'accord s'engagent également à mettre en place les mesures requises pour l'enregistrement et le contrôle des individus susceptibles d'être astreints à un service militaire obligatoire<sup>7</sup>.

Bien que le service militaire demeure, a priori volontaire dans un premier temps, l'idée d'un service obligatoire est celle sur laquelle s'appuient les partis de la CDU/CSU arrivés en tête des élections législatives. Bien que les chrétiens-démocrates aient dû composer avec la position de leurs partenaires de coalition sociaux-démocrates, si l'armée allemande ne parvient pas à atteindre ses objectifs de recrutement dans le futur, la réintroduction du service militaire obligatoire reste une option. Les conditions préalables à la mise en œuvre d'un tel service ont d'ores et déjà été prévues dans l'accord de gouvernement.

Comme indiqué précédemment, au-delà de l'Allemagne, la question du rétablissement du service militaire émerge dans d'autres pays d'Europe, notamment en Italie et aux Pays-Bas<sup>8</sup>. L'exemple du débat allemand permet ainsi de fournir des éléments d'analyse qui contribuent à la compréhension de la question du retour de la conscription dans d'autres pays d'Europe. En effet, la réintroduction de la conscription, bien que présentée comme une solution aisée pour pallier aux difficultés de recrutement de la Bundeswehr, suscite de nombreuses interrogations.

Cet *éclairage* s'articule autour de ces interrogations et procède en trois étapes. Il se penche d'abord sur le contexte politique international dans lequel s'inscrivent les demandes d'un rétablissement du service militaire obligatoire (1). Il met ensuite en lumière les obstacles pratiques à la mise en œuvre d'un nouveau service militaire liés au manque d'infrastructures (2). Enfin, il aborde les coûts socio-économiques et les questions d'égalité associés à la conscription (3).

## 1. Des demandes qui s'inscrivent dans un contexte d'augmentation des effectifs militaires de l'Allemagne

Après une réduction continue des effectifs militaires entre la fin de la guerre froide et 2016, le Ministère de la Défense allemand décide d'abandonner le plafond des effectifs fixé à 185 000 soldats et d'initier un processus d'accroissement de son personnel. Depuis 2018, l'armée allemande poursuit l'objectif d'atteindre le nombre de 203 000 soldats d'ici à l'année 2031<sup>9</sup>. Depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine et le recentrage accéléré de la *Bundeswehr* sur sa mission de défense territoriale, certains estiment que cet objectif est encore insuffisant. Ainsi, le lieutenant-colonel Marcel Bohnert affirmait dans une interview en mars 2025 que la *Bundeswehr* aurait, dans le futur, besoin de bien plus de 200 000 soldats et, qu'en vue du prochain sommet de l'OTAN (en juin 2025), il sera probable que l'on demande un nombre de 250 000 à 260 000 soldats à l'Allemagne<sup>10</sup>.

Cependant, l'objectif de recruter d'avantage de soldats se heurte à la réalité. Depuis la suspension du service militaire obligatoire en 2011, l'armée allemande voit sa force exclusivement constituée par l'engagement de volontaires. Alors qu'entre 2016 et 2020 une légère augmentation du nombre de soldats put être observée en Allemagne, le nombre de soldats stagne, voir diminue depuis 2020<sup>11</sup>. Malgré la mise en place de campagnes de recrutement massives ainsi que de certaines mesures pragmatiques<sup>12</sup>, la Bundeswehr ne parvient pas à combler ses nombreux postes vacants. Plusieurs explications sont généralement avancées dans ce contexte : l'évolution démographique, la concurrence avec le secteur privé ainsi qu'un éloignement progressif entre armée et société depuis la fin de la conscription<sup>13</sup>. La fidélisation des nouvelles recrues de la Bundeswehr est également un problème fréquemment relevé<sup>14</sup>.

Les efforts de l'Allemagne pour augmenter ses effectifs militaires s'inscrivent aussi dans un contexte plus large dans lequel l'OTAN réorganise la gestion des troupes de ses États

membres. Selon un rapport du *European Parliamentary Research Service* (EPRS), l'OTAN ne disposerait pas de suffisamment de troupes pour exécuter les plans stratégiques qu'elle a déjà approuvés. En conséquence, les alliés devraient remédier à leurs difficultés en matière de personnel afin de garantir le respect des obligations découlant du nouveau modèle de forces de l'OTAN (*New Forces Model*) – convenu lors du sommet de Madrid en 2022. Celui-ci prévoit la création d'un vaste réservoir de forces à haut niveau de préparation : 100 000 soldats disponibles en 10 jours maximum ; 200 000 disponibles en 30 jours ; et au moins 500 000 disponibles en 180 jours<sup>15</sup>.

L'idée d'un manque de personnel dans les armées de l'OTAN ne va pourtant pas de soi. Selon Camille Grand, ancien secrétaire général adjoint de l'OTAN, dans une étude publiée à l'été 2024, bien que le nombre de troupes ait été considérablement réduit depuis la fin de la guerre froide, les 1,9 million de soldats restants dans les forces des pays européens de l'OTAN et de la Turquie sont suffisants pour répondre aux exigences de l'Alliance en temps de paix. Ils devraient également être en mesure de répondre aux exigences du nouveau modèle de forces. Une expansion générale et massive des forces armées européennes ne serait donc pas nécessaire, à condition que les pays européens augmentent la préparation au combat de leurs forces. L'enjeu majeur à cet égard n'est pas l'augmentation massive de personnel, mais davantage celui de combler les lacunes en matière de moyens dits stratégiques, pour lesquels les Européens dépendent massivement des forces américaines pour le moment (par exemple les avions de transport, de surveillance ou de ravitaillement)<sup>16</sup>.

## 2. Les problèmes pratiques d'une réintroduction de la conscription

Au-delà du constat que la nécessité d'un accroissement significatif des effectifs militaires ne fait pas consensus, il est important de souligner les implications significatives de la conscription en termes de charge institutionnelle, administrative et financière pour l'armée. En effet, la *Bundeswehr* doit recenser les individus sujets à la conscription, s'assurer qu'il y ait suffisamment d'instructeurs et de personnel de soutien pour former et encadrer les conscrits, et suffisamment de logements pour la durée du service des conscrits<sup>17</sup>. Ces conditions ne sont pas réunies en Allemagne aujourd'hui. Avec la suspension de la conscription, les structures de recensement, de sélection et de convocation au service militaire ont été supprimées. De ce fait, le gouvernement ne dispose plus d'un tableau complet de la situation en ce qui concerne les classes d'âge soumises à la conscription, leur disponibilité et leur aptitude à effectuer un service militaire<sup>18</sup>.

De plus, la formation d'un grand nombre de recrues mobiliserait une quantité importante de personnel existant de la *Bundeswehr*. L'inspecteur de l'armée de Terre Alfons Mais a déclaré que si la conscription pour une classe d'âge entière était réintroduite en Allemagne, il devrait affecter un bon tiers de son personnel à la formation. Cela paralyserait les forces terrestres<sup>19</sup>. Le politologue Frank Sauer estime que la réintroduction de la conscription ne suscite guère d'intérêt au sein même de la

Bundeswehr, l'armée étant déjà confrontée à une pénurie d'instructeurs<sup>20</sup>. D'autres problèmes logistiques concernent l'insuffisance de casernes, qui de plus sont déjà en mauvais état<sup>21</sup>.

Il convient aussi de relever que la Bundeswehr manque en particulier de personnel qualifié qui s'engage pour une longue durée, notamment pour les carrières dans le domaine des technologies de l'information et de l'ingénierie, ainsi que dans le domaine des services aéronautiques et de la gestion du trafic aérien<sup>22</sup>. Bien que le service militaire obligatoire puisse inciter des individus à s'engager dans la *Bundeswehr* à plus long terme, il ne le garantit pas. La réintroduction du service militaire obligatoire – ou même d'un service volontaire – comme solution efficace au manque de personnel qualifié est donc sujette à interrogation. Similairement, selon l'étude de l'EPRS citée précédemment, certains cercles de l'OTAN et des professionnels de l'armée sembleraient sceptiques quant au niveau d'entraînement, de professionnalisme et d'équipement des potentiels conscrits dans un contexte de défense territoriale de l'alliance. Les courtes périodes de service des conscrits ne leur permettraient notamment pas d'être suffisamment préparés au champ de bataille moderne<sup>23</sup>.

### 3. Les coûts socio-économiques du service militaire et la question de la *Wehrgerechtigkeit*

Bien que les conscrits soient généralement moins bien rémunérés que les soldats professionnels, il importe de noter qu'au-delà des défis financiers liés aux infrastructures nécessaires, un service militaire obligatoire entraîne des coûts socio-économiques plus vastes. Si le service militaire obligatoire était réintroduit, une partie des jeunes citoyens ne serait disponible que plus tard sur le marché du travail. Réintroduire un service militaire obligatoire implique en effet une restriction profonde de la liberté individuelle de milliers de jeunes citoyens dans leur droit constitutionnel de libre choix d'une profession<sup>24</sup>. Ainsi, les conscrits pourraient développer leur connaissances, leur compétences professionnelles et se constituer un patrimoine seulement plus tard. Cela entraîne des coûts pour l'économie nationale. L'institut de recherche économique *ifo* a ainsi conclu dans une étude publiée en mars 2025 qu'un service militaire obligatoire aurait des coûts socio-économiques. En cas de réintroduction du service militaire pour 5 % d'une classe d'âge, leur modèle quantifie la baisse du revenu national brut (RNB) à 3 milliards EUR. Si c'était 25 % d'une classe d'âge qui était soumise à la conscription, cela réduirait le RNB de 17 milliards EUR. Et dans l'hypothèse où 100 % d'une classe d'âge était appelée, la perte se monterait à 70 milliards EUR<sup>25</sup>.

Une question d'égalité se pose également si l'on considère la réintroduction d'un service militaire obligatoire. Il s'agit d'une question qui a été débattue en Allemagne pendant des décennies sous le terme de « *Wehrgerechtigkeit* » (littéralement, « *égalité face au service militaire* »). Depuis l'introduction de la conscription en 1956, il y a eu en

Allemagne plus d'hommes aptes au service que les forces armées ne pouvaient enrôler. Cette dynamique a été accentuée par la réduction progressive des effectifs de la *Bundeswehr* à partir des années 1990. Ainsi, par exemple, seuls 13 % des hommes ont été enrôlés au cours de l'année 2008. Les critères de sélection de ces individus n'étaient pas transparents pour le public, suscitant un sentiment d'injustice chez de nombreux concernés<sup>26</sup>. Chaque année en Allemagne, entre 700 000 et 800 000 enfants naissent. Même en excluant les femmes, les étrangers, les inaptes au service militaire et les objecteurs de conscience, on obtiendrait un nombre considérable de jeunes adultes que l'armée allemande ne saurait intégrer, ce qui actualiserait la question de la *Wehrgerichtigkeit*<sup>27</sup>. Dans le contexte actuel, c'est surtout le caractère exclusivement masculin de la conscription tel qu'inscrit dans la loi fondamentale allemande qui est discuté. Dans ce contexte, la juriste Kathrin Groh fait remarquer que l'instauration d'un service militaire universel, conçu dans un objectif d'égalité entre les sexes, ne tiendrait pas compte des inégalités déjà existantes entre les hommes et les femmes dans la société allemande. Ces inégalités, qui comprennent le différentiel de rémunération, de travail domestique et de pension, pourraient être exacerbées par la mise en place d'un service militaire étendu aux femmes<sup>28</sup>.

### **Conclusion : Une réintroduction précipitée du service militaire obligatoire amènerait plus de coûts que de bénéfices**

Cet *éclairage* a mis en lumière les difficultés et interrogations liées à la réinstauration d'un service militaire obligatoire en Allemagne. Tout d'abord, il a constaté qu'une réintroduction de la conscription serait extrêmement difficile en raison de l'absence d'infrastructures nécessaires à sa mise en œuvre. La création de ces infrastructures serait très coûteuse pour l'armée et, en conséquence, les contribuables. Il a également été souligné que le service militaire obligatoire ne semble pas constituer un moyen efficace pour remédier aux problèmes de personnel rencontrés par la *Bundeswehr* qui est confronté avant tout à un manque de personnel qualifié et spécialisé. La réintroduction de la conscription, conjuguée à l'afflux massif de nouvelles recrues, pourrait au contraire avoir des conséquences néfastes sur l'efficacité opérationnelle de la *Bundeswehr*. En effet, cette mesure pourrait entraîner une paralysie de l'armée, en raison de la charge importante de formation et d'encadrement des conscrits pour le personnel en place. A l'opposé, un enrôlement sélectif raviverait la question de la *Wehrgerichtigkeit*. Finalement, il a été souligné que la conscription entraîne des coûts sociaux-économiques plus vastes en raison de ses répercussions sur la formation et les parcours professionnels des jeunes citoyens.

En réaction aux demandes des représentants politiques de la CDU/CSU, des voix s'élèvent en Allemagne pour réclamer un débat social élargi concernant les moyens et surtout les finalités d'un nouveau service (militaire) obligatoire. Ainsi, selon le politologue Frank Sauer, avant la réintroduction du service militaire obligatoire en Allemagne, une discussion politique et sociale sur les objectifs et les moyens d'une telle

réintroduction serait nécessaire. Actuellement, il n'existerait en Allemagne ni consensus ni débat concerté sur le sens d'un service militaire obligatoire<sup>29</sup>. De la même façon, Severin Pleyer, collaborateur scientifique à l'Université de la *Bundeswehr* à Hambourg, critique le manque de vision à long terme dans le débat actuel sur la conscription<sup>30</sup>.

Concernant la proposition d'un service militaire volontaire portée par le nouveau gouvernement allemand, on peut raisonnablement se questionner sur les compétences que les jeunes citoyens pourraient acquérir durant leur service militaire (dont la durée est à déterminer) et qu'ils pourraient ensuite valoriser sur le marché de l'emploi. En outre, l'accord de gouvernement reste silencieux quant aux mesures à envisager en cas d'insuffisance de l'attractivité du service pour susciter un nombre de volontaires jugé satisfaisant. Il s'agira alors de déterminer les modalités selon lesquelles les jeunes citoyens seront assujettis à une obligation – comme c'est le cas dans le modèle suédois. La question de la conscription est donc loin d'être réglée en Allemagne.

\*\*\*

### L'autrice

**Marie Küntzler** est chargée de recherche au sein du GRIP depuis avril 2025. Elle est titulaire d'un master en sciences politiques, orientation relations internationales à finalité sécurité, paix, conflits de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) de l'ULB. Elle termine actuellement son doctorat en sciences politiques et sociales qui porte sur le recrutement militaire en Allemagne.

### Pour citer cette publication

KÜNTZLER Marie, « Réintroduire le service militaire obligatoire en Allemagne : une solution aisée pour pallier les défis de recrutement ? », *Éclairage du GRIP*, 20 mai 2025.



Le GRIP bénéficie du soutien  
du Service de l'Éducation  
permanente de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles.

Photo de couverture : Deux militaires de la *Bundeswehr* se saluant – crédit : huettenhoelscher, [iStock](#).

\*\*\*

Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement une position du GRIP dans son ensemble.

Tous droits réservés. © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité  
Mundo-madou – 7-8 Avenue des Arts – 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique  
Tél. : +32 (0) 0473 982 820 – [admi@grip.org](mailto:admi@grip.org) – [www.grip.org](http://www.grip.org)  
X/Twitter : [@grip\\_org](#) – Facebook : GRIP.1979

## Références

- <sup>1</sup> « [Bruits de bottes en Europe : quels sont les pays qui envisagent de réintroduire un service militaire obligatoire ?](#) », *RTBF*, 15 mars 2025.
- <sup>2</sup> GARBE Sophie, GEBAUER Matthias et KRÜGER Paul-Anton, « [So uneins sind Union und SPD beim Thema Wehrdienst](#) », *Spiegel*, 4 avril 2025.
- <sup>3</sup> « [Neue Wehrpflicht noch in diesem Jahr gefordert](#) », *Tagesschau*, 4 avril 2025.
- <sup>4</sup> GRAF Timo, [Zwischen Kriegsangst und Kriegstauglichkeit. Sicherheits- und verteidigungspolitisches Meinungsbild in der Bundesrepublik Deutschland 2024](#), rapport de recherche 137 du Centre d'histoire militaire et de sciences sociales de la Bundeswehr (ZMSBw), 2024, p. 33.
- <sup>5</sup> [Loi fondamentale pour la République fédérale d'Allemagne](#), Conseil parlementaire (Parlamentarischer Rat), 23 mai 1949, art. 12a.
- <sup>6</sup> « [Wie funktioniert die Wehrpflicht?](#) », *Bundeszentrale für politische Bildung*, 15 juillet 2024.
- <sup>7</sup> CDU, CSU et SPD, « [Verantwortung für Deutschland – Koalitionsvertrag zwischen CDU, CSU und SPD](#) », *spd.de, n.d.*, p. 130.
- <sup>8</sup> « [Bruits de bottes en Europe : quels sont les pays qui envisagent de réintroduire un service militaire obligatoire ?](#) », *RTBF*, 15 mars 2025.
- <sup>9</sup> ADEMA Joop et al., « [Die Wehrpflicht-Debatte: Warum ein Aufwuchs der Bundeswehr nach dem Prinzip der Freiwilligkeit günstiger und gerechter ist](#) », *ifo Schnelldienst*, n° 2, 2025, p. 35.
- <sup>10</sup> « [Warum eine Rückkehr zur Wehrpflicht schwierig wäre](#) », *Tagesschau*, 6 mars 2025.
- <sup>11</sup> Département de Recherche Statista, « [Anzahl der Soldaten und Soldatinnen bei der Bundeswehr von 2000 bis 2024](#) », *de.statista.com*, 26 Février 20251;
- <sup>12</sup> BARTELS Hans-Peter, « [Unterrichtung durch den Wehrbeauftragten – Jahresbericht 2017](#) », *Parlement Fédéral Allemand (Bundestag)*, doc. n° 19/700, 20 février 2018, p. 20-21.
- <sup>13</sup> ELBE Martin et RICHTER Gregor, [Personalmanagement in der Bundeswehr: Strategien, Zielgruppen, Kompetenzen](#), 1<sup>ère</sup> ed., Sozialwissenschaftliche Studien des Zentrums für Militärgeschichte und Sozialwissenschaften der Bundeswehr, vol. 19, Berlin, Berliner Wissenschaftsverlag, 2019, p. 22-23.
- <sup>14</sup> HÖGL Eva, « [Unterrichtung durch die Wehrbeauftragte – Jahresbericht 2024](#) », *Parlement Fédéral Allemand (Bundestag)*, doc. n° 20/15060, 11 mars 2025, p. 59.
- <sup>15</sup> OTAN, « [Infographic : New NATO Force Model](#) », *n.d.*

- 
- <sup>16</sup> GRAND Camille, [Defending Europe with less America](#), European Council on Foreign Relations, Juillet 2024, p. 12-13.
- <sup>17</sup> BESCH Sophie et WESTGAARD Katrine, [Europe's Conscription Challenge: Lessons From Nordic and Baltic States](#), Carnegie Endowment for International Peace, 2024, p. 3.
- <sup>18</sup> HÖGL Eva, *op. cit.*, p. 80.
- <sup>19</sup> FRIEDERICHS Hauke, « [Warum Schwedens Wehrpflichtmodell in Deutschland nicht funktioniert](#) », *ZEIT*, 7 mars 2024.
- <sup>20</sup> URBANCIK Johanna et McCABE Donough, « [Macht die Wehrpflicht Deutschland verteidigungsfähig?](#) », *euronews*, 12 avril 2025.
- <sup>21</sup> HÖGL Eva, *op. cit.*, p. 44-51.
- <sup>22</sup> *Ibid.*, p. 59.
- <sup>23</sup> LAZARU Eleni et POLITIS LAMPROU Panagiotis, [Briefing : Conscription as an Element in European Union Preparedness](#), European Parliamentary Research Service, Mars 2025, p. 3-4.
- <sup>24</sup> GROH Kathrin, « [Wehrpflicht – demnächst auch für Frauen?](#) », *Verfassungsblog*, 8 mars 2024.
- <sup>25</sup> ADEMA Joop *et al.*, *op. cit.*, p. 35-38. L'ifo base ses calculs sur trois scénarios possibles : Le scénario de 5% s'inspire du taux d'enrôlement de la Suède. Pour l'Allemagne, cela signifierait environ 39 000 conscrits. Dans le scénario de 25%, 195 000 personnes seraient appelées sur le modèle de « l'ancien » service militaire obligatoire (ou le taux d'enrôlement fluctuait entre environ 40% et 13% au cours des décennies). Le scénario à 100 % décrit une année de service obligatoire dans le cadre de laquelle les 780 000 membres d'une cohorte d'âge effectueraient obligatoirement un service (cela concernerait sans doute d'autres secteurs que celui de la défense). Dans les trois scénarios, le service obligatoire est prévu pour une durée de douze mois et les conscrits reçoivent un salaire correspondant à 42 % du salaire du marché de leur cohorte d'âge. ; LAZARU Eleni et POLITIS LAMPROU Panagiotis, *op. cit.*, p. 8.
- <sup>26</sup> GROH Kathrin, *op. cit.* ; BERNHARD Patrick, « [Wehrgerechtigkeit](#) », *Bundeszentrale für politische Bildung*, 9 mai 2016.
- <sup>27</sup> GROH Kathrin, *op. cit.*
- <sup>28</sup> *Ibid.*
- <sup>29</sup> URBANCIK Johanna et McCABE Donough, *op.cit.*
- <sup>30</sup> KOOP Laura, « [Wehrpflicht: Rasche Rückkehr "nicht möglich"](#) », *ZDF*, 16 mars 2025.



Fondé à Bruxelles en 1979, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) s'est développé dans le contexte particulier de la Guerre froide, ses premiers travaux portant sur les rapports de forces Est-Ouest. Durant les années 1980, le GRIP s'est surtout fait connaître par ses analyses et dossiers d'information concernant la course aux armements, ses mécanismes et ses enjeux. Après la chute du mur de Berlin en 1989, prenant acte du nouvel environnement géostratégique, le GRIP a orienté ses travaux sur les questions de sécurité au sens large et a acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, réglementations et contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques. En éclairant citoyens et décideurs sur des problèmes complexes, le GRIP entend contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr. Plus précisément, l'objectif du GRIP est de travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements.

## 5 BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE GRIP

Le GRIP a pour mission d'étudier les conflits et les conditions de la paix. Il le fait dans l'optique de donner aux citoyens, à la société civile et aux élus accès à des analyses indépendantes permettant aux décideurs comme au grand public de renforcer leurs capacités critiques face à des enjeux complexes où s'entremêlent des intérêts politiques et économiques et des conceptions normatives et éthiques parfois contradictoires. En faisant un don au GRIP, vous participez au renforcement de ses moyens et œuvrez à :

- Développer une recherche indépendante sur la paix ;
- Consolider les capacités en tant que force de proposition auprès des décideurs politiques ;
- Garantir l'accès en langue française à une recherche rigoureuse et accessible au public ;
- Former une relève à qui il incombera de relever les défis de demain ;
- Préserver l'activité Édition du GRIP qui permet de mettre de l'avant les combats des acteurs au service de la paix qu'ils soient journalistes, médecins ou militants des droits de la personne.

Le GRIP ne saurait accomplir efficacement sa mission d'information et de sensibilisation du public sans le soutien de donateurs motivés par la défense de la paix comme bien commun. En soutenant le GRIP, vous contribuez au renforcement d'une recherche indépendante et de qualité au service de la société civile sur de nombreux sujets sensibles relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à la sécurité des personnes. Vous permettez aussi aux chercheurs du GRIP de s'investir dans la formation d'une relève étudiante, en fournissant un encadrement propice à la transmission des savoirs et des compétences nécessaires à l'analyse critique des enjeux de société.

Rejoignez-nous sur [www.grip.org](http://www.grip.org).

Devenez donateur : IBAN : BE87 0001 5912 8294 - BIC/SWIFT : BPO TBE B1

**GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ**

Avenue des arts, 7-8  
B-1210 Saint-Josse-ten-Noode  
Tél. : +32 (0) 473 982 820  
Site Internet : [www.grip.org](http://www.grip.org)